

Sauvegarde du patrimoine religieux

Qu'il soit matériel ou immatériel, le patrimoine religieux représente une part importante du patrimoine culturel de l'Europe. En effet, depuis les temps anciens, ce riche patrimoine est l'une des pierres angulaires de l'histoire et de l'identité européennes, ainsi qu'un lieu de rencontre des communautés. Le patrimoine religieux européen est des plus diversifiés : en grande partie chrétien, il est également juif, musulman, etc. Chaque confession lui confère ses traits caractéristiques qui varient aussi selon les différents contextes géographiques. Les typologies du patrimoine religieux sont tout aussi larges et englobent le patrimoine bâti, les artefacts et les éléments immatériels tels que les routes de pèlerinage ou les festivités.

Le patrimoine religieux fait aujourd'hui face à des difficultés sans précédent en raison de l'évolution des modes de culte, de l'attitude envers la religion et de la réduction des dépenses publiques. **L'Europe compte plus de 500.000 églises, chapelles, synagogues, mosquées, cathédrales, monastères et couvents.** Comment assurer leur préservation ? Comment gérer au mieux ces sites ? Comment les conserver comme clés de voûte de la communauté ? Les défis à relever ne sont pas seulement l'affaire de gestionnaires particuliers, mais relèvent de la responsabilité conjointe de toutes les parties prenantes, y compris les pouvoirs publics, les organisations privées et la société civile. Ce n'est que grâce à un effort de collaboration que des solutions créatives et novatrices peuvent se dessiner et être mises en œuvre avec succès. La sauvegarde du patrimoine religieux exige une approche pluridisciplinaire.

Lettre ouverte de FRH

Créé en 2011, The Future For Religious Heritage (FRH) est le seul réseau européen indépendant, non confessionnel et à but non lucratif œuvrant à la sauvegarde du patrimoine religieux. Le réseau compte plus de 150 membres dans 24 pays et encourage les projets de collaboration et l'échange de bonnes pratiques dans toute l'Europe.

Dans le cadre de sa contribution à l'Année européenne du patrimoine culturel 2018, FRH, avec l'aide de ses membres et d'autres parties prenantes, a rédigé une « **lettre ouverte au Commissaire européen chargé de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et du sport** », qui souligne l'énorme potentiel que présente le patrimoine religieux pour renforcer la valeur sociale grâce à des activités communautaires et la valeur économique grâce au tourisme religieux.

FRH propose des orientations sectorielles ainsi qu'une méthodologie pour s'acheminer vers une politique européenne en faveur du patrimoine religieux fondée sur les quatre principes de l'Année européenne du patrimoine 2018 :

- ✓ **1. Engagement** : Le patrimoine religieux appartient à tous et pas seulement aux fidèles.
- ✓ **2. Durabilité** : Il est difficile d'entretenir l'intérêt pour des bâtiments sous-utilisés. Lorsqu'ils ne sont pas employés comme lieux de culte, il conviendrait de leur trouver d'autres usages - touristique, collectif, social, élargi ou autre.
- ✓ **3 Protection** : La fermeture des sites doit être évitée dans la mesure du possible. Les bâtiments, souvent construits par les collectivités, doivent être préservés et maintenus ouverts dans l'intérêt du public.
- ✓ **4. Innovation** : notamment grâce à une adaptation de la gestion aux besoins du XXI^e siècle, l'innovation est la clé de l'avenir.

Patrimoine religieux et stratégie 21

La Stratégie européenne du patrimoine culturel en Europe pour le 21^e siècle du Conseil de l'Europe (Stratégie 21) et les orientations sectorielles proposées dans la lettre ouverte du FRH ont de nombreux points communs. **Elles cherchent en effet à résoudre les difficultés de gestion du patrimoine par une approche participative et holistique**, en encourageant l'engagement citoyen et les bonnes pratiques, y compris en matière de durabilité.

Alors que le patrimoine suscite de plus en plus d'intérêt parmi les organisations régionales et internationales, les responsables de la gouvernance peuvent faire en sorte d'intégrer des lignes directrices précieuses afin d'adapter des politiques perfectibles. Les diverses stratégies décrites dans la Stratégie 21, de même que les lignes directrices sectorielles proposées par FRH, sont **une double source d'inspiration pour les acteurs concernés qui bénéficient ainsi d'une large gamme d'outils pour faire face aux problèmes de gestion quotidiens**. A cet égard, grâce aux stratégies et lignes directrices de gestion du patrimoine émanant à la fois d'une institution européenne et d'un réseau thématique européen, les organisations, autorités et personnes intéressées peuvent s'inspirer de divers points de vue pour enrichir le dialogue et le débat en constante évolution sur la gestion du patrimoine religieux.

Composante sociale

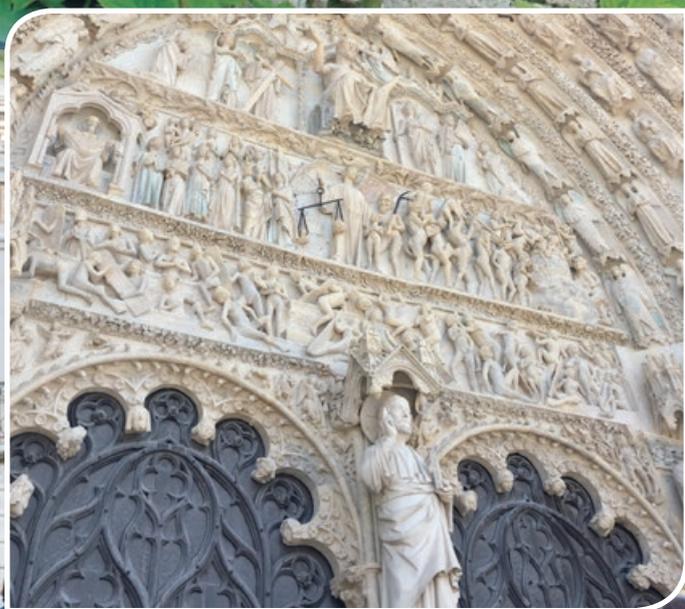
- ✓ Trouver des usages complémentaires compatibles pour les bâtiments insuffisamment utilisés (Principe 2 - Stratégie 21: S1, S2, S8, S9, S10)
- ✓ Mettre en place des groupes locaux bénévoles de soutien pour gérer les sites - fédérer les efforts des bénévoles (Principe 1,2,3,4 - Stratégie 21: S1, S4, S5, S6, S8)
- ✓ Faire de l'utilisation publique des sites leur fonction principale - développer la culture d'un usage public accru (Principe 1,2 - Stratégie 21: S1-S5)
- ✓ Mener des consultations inclusives avec les intervenants avant la fermeture ou l'abandon de sites (Principes 1 et 3 - Stratégie 21: S1, S5, S8, S10)

Développement territorial et économique

- ✓ Encourager l'utilisation élargie des bâtiments abandonnés afin de préserver l'espace public (Principe 4 - Stratégie 21: D2, D5, D11)
- ✓ Promouvoir le patrimoine religieux par le biais d'offices du tourisme locaux, y compris les sites moins réputés (Principe 2 - Stratégie 21: D2, D7, D10)
- ✓ Adopter une approche fondée sur les meilleures pratiques en matière de gestion du tourisme lié au patrimoine religieux (Principe 4 - Stratégie 21: D1-D11)
- ✓ Assurer une viabilité financière grâce à des dons en ligne fiscalement avantageux et, le cas échéant, à une utilisation commerciale des bâtiments (Principe 2,3,4 - Stratégie 21: D1, D11)
- ✓ Établir des inventaires et des méthodologies de sécurité pour éviter les pertes ou les vols (Principe 3 - Stratégie 21: D8)

Connaissance et éducation

- ✓ Cataloguer et promouvoir de manière créative les contenus matériels et immatériels, l'histoire, l'art et l'architecture (Principe 3 - Stratégie 21: K3, K5)
- ✓ Encourager la pédagogie du patrimoine religieux dans l'enseignement public pour les enfants et les jeunes - y compris concernant l'art, l'histoire, la symbolique, etc. (Principe 1 - Stratégie 21: K1, K2)
- ✓ Promouvoir les études sectorielles et le partage des connaissances sur les meilleures pratiques à l'aide de notes techniques et de modèles détaillés afin d'encourager leur reproduction (Principe 1,2,3,4 - Stratégie 21: K6, K9, K10)



www.coe.int/strategy21



Strategy21@coe.int

Auteur : FRH - Future for Religious Heritage

Autorisation requise pour toute reproduction ou publication :
Strategy21@coe.int

© Conseil de l'Europe